

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

*Documents officiels*

PREMIÈRE COMMISSION  
22<sup>e</sup> séance  
tenue le  
mardi 30 octobre 1990  
à 10 heures  
New York

PROCES-VERBAL DE LA 22<sup>e</sup> SEANCE

Président :

M. RANA

(Népal)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement (suite)

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

DISTR. GÉNÉRALE  
A/C.1/45/PV.22  
8 novembre 1990

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINTS 41 A 66 ET 155 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. BAGBENI ADEITO NZENGE (Zaïre) : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de la Première Commission, après que vous ayez présidé avec une compétence et une habileté particulières les travaux du Conseil de sécurité, est l'expression de la reconnaissance de vos qualités personnelles de fin diplomate et d'homme d'Etat avisé. Soyez donc félicité chaleureusement par ma délégation qui vous assure sa pleine coopération durant votre mandat.

A tous les membres du bureau qui vous assisteront durant votre mandat, j'adresse mes souhaits de réussite totale dans leurs fonctions.

En abordant toutes les questions liées à un désarmement général et complet, tel que l'a conçu la Déclaration de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ma délégation estime qu'en raison de la décrispation des relations internationales intervenue entre l'Est et l'Ouest et amorcée depuis le 7 décembre 1987 à Washington lors de la signature entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques du Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée, lequel traité a été ratifié en juin 1988, il ne s'agit plus d'un simple objectif idéal à atteindre par les Etats Membres, mais d'une réalité qui pourrait se concrétiser dans un avenir plus ou moins proche. Car ce traité, de portée historique, auquel se sont ajoutés d'autres traités signés depuis lors entre les deux superpuissances, réduit considérablement les arsenaux existants et ouvre la voie à des perspectives encourageantes auxquelles nous invitons les autres puissances nucléaires à adhérer.

Cette atmosphère nouvelle entre les deux plus grandes puissances nucléaires du monde augure d'une vision et d'une physionomie nouvelles des relations internationales qui favorisent une réelle ère de détente capable de faire échec à toute menace qui peut peser sur la paix et la sécurité internationales dans le monde.

Dès le moment où les plus grandes puissances nucléaires, qui sont par ailleurs les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, s'entendent pour éliminer entièrement la guerre froide qui a tant empoisonné les relations entre l'Est et l'Ouest depuis la seconde guerre mondiale, il y aura aussi un espoir que la

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaire)

communauté internationale se penchera davantage sur la pauvreté dans le monde, l'endettement de certains pays, l'amélioration des conditions de l'environnement, la réduction des stocks d'armes et, enfin, le développement économique et social des pays du tiers monde.

De ce fait, si l'évolution actuelle des problèmes cruciaux que connaît l'humanité converge vers une issue satisfaisante grâce aux efforts conjugués des deux superpuissances, l'aboutissement du désarmement général et complet, qui concourt à la détente Est-Ouest, sera susceptible d'éteindre les conflits régionaux et les foyers de tension qui secouent à l'heure actuelle la communauté internationale.

Une coopération militaire s'avérera possible entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Pacte de Varsovie dont les relations viennent de prendre un tournant nouveau, et c'est dans ce contexte précis que ma délégation situera les responsabilités des Etats dans les transferts d'armes classiques et à destruction massive au bénéfice de certains pays qui, de nos jours, ont permis à certains de se suréquiper militairement au point d'adopter une attitude de belligérance et d'arrogance à l'endroit de certains pays avec lesquels ils ont des différends à régler et de défier ainsi les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ainsi que les dispositions de la Charte prônant le règlement pacifique des conflits.

C'est le cas, malheureusement, d'un pays non aligné, l'Iraq, qui a su accumuler, avec la coopération d'autres pays équipés militairement, des armes terrifiantes, et notamment des armes chimiques, qui le prédisposent à une hostilité à l'endroit d'autres pays.

Le Koweït, petit Etat sans défense militaire prononcée, qui aspirait à la paix, à la protection juridique des Nations Unies et à sa sécurité sur le plan interne, vient en effet d'en être victime.

Poussant son outrecuidance jusqu'à ignorer les dispositions de l'Article 2 de la Charte, qui invite tous les Etats à s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs différends avec les autres Etats et de tout autre acte incompatible avec les buts des Nations Unies, l'Iraq vient d'envahir, le 2 août 1990, le Koweït et d'en faire sa dix-neuvième province comme si tout Etat de notre organisation disposant d'un arsenal militaire puissant pouvait à tout moment en faire usage pour attaquer,

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

annexer ou envahir d'autres pays plus vulnérables, plus petits et moins équipés militairement se trouvant dans leur voisinage.

Il s'agit là d'une violation flagrante des règles du droit international et des dispositions de la Charte à laquelle l'Iraq doit mettre un terme immédiatement. L'Iraq doit également restituer au Koweït sa souveraineté, son intégrité territoriale, son indépendance et son autorité légitime.

Ainsi, comme le disait Albert Schweitzer, "l'homme a perdu la capacité de prévoir et de prévenir les conséquences de ses propres actes". Cette constatation s'applique à la tragédie qui prévaut actuellement au Koweït et devrait inspirer l'Iraq en tant qu'agresseur et envahisseur du Koweït. Car les conséquences qui découleront des actes d'agression que commet l'Iraq à l'endroit du Koweït, des ressortissants koweïtiens et étrangers, des diplomates dont les immunités diplomatiques n'ont pas été respectées, ainsi qu'à l'égard des otages qui sont pris dans le contexte de cette crise, ces conséquences fâcheuses, dis-je, devront tôt ou tard être supportées par l'Iraq seul.

Les guerres du tiers monde sont devenues aujourd'hui aussi dangereuses qu'une éventuelle conflagration nucléaire. Depuis Hiroshima et Nagasaki, la guerre classique a fait plus de victimes que n'en a fait la seconde guerre mondiale des années 40. Il serait désolant pour l'humanité d'assister à une autre guerre au golfe Persique opposant cette fois-ci un pays non aligné, du fait de son obstination et de son obscurantisme, à plusieurs initiatives de paix qui lui sont proposées, opposant, disais-je, un seul Etat à de nombreuses forces interalliées dont la force de frappe, compte tenu de l'accumulation d'armes sophistiquées et de navires de guerre contenant les arsenaux les plus redoutables au golfe Persique, n'attend plus que le mot d'ordre de ses dirigeants pour procéder à une destruction massive de l'Iraq.

En cas d'utilisation d'armes nucléaires, l'humanité tout entière en souffrira, et il est entendu aussi qu'en cas d'usage d'armes chimiques, des milliers de vies humaines seront sacrifiées du simple fait de l'entêtement d'un pays qui continue de méconnaître le droit à l'existence comme Etat souverain Membre de notre organisation, membre du Mouvement des pays non alignés et membre de la Ligue des Etats arabes qu'est le Koweït.

Le transfert d'armes est donc aussi dangereux que leur production, leur stockage et leur utilisation. Aussi, ma délégation a-t-elle toujours apporté son

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

appui à la résolution 44/116 N, du 15 décembre 1989, portant sur les transferts internationaux d'armes et invitant tous les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait à communiquer au Secrétaire général leurs vues et propositions sur cette question.

La Conférence du désarmement de Genève devrait, en tant qu'unique organe de négociation multilatérale, y réserver une attention particulière afin de dégager des recommandations qui interdiraient aux Etats de transférer des armes à destruction massive aux autres Etats qui en font la demande, mais dont les ambitions politiques ne peuvent pas assurer la paix et la sécurité internationales.

Cette conférence du désarmement de Genève est aussi responsable de l'aboutissement des négociations sur la Convention portant interdiction de la production, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques. Le danger que représentent les armes chimiques est évident, étant donné le coût moindre de leur production et leur maniement facile lors de conflits régionaux ou de guerres entre Etats. Il y a donc lieu de hâter la conclusion des travaux sur lesdites armes afin d'épargner à l'humanité les atrocités et la terreur qu'elles produisent sur l'être humain.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaire)

Comment bâtir un monde meilleur si l'environnement dans lequel nous évoluons met en péril la vie même de notre planète? Les différentes courses aux armements nucléaires tant dans l'espace extra-atmosphérique que dans les fonds marins et sur terre n'exposent-elles pas le monde à son autodestruction. Les déchets toxiques industriels sont-ils de nature à améliorer les conditions de vie des habitants de notre planète? Ma délégation est d'avis que les questions ainsi posées tant par les courses aux armements nucléaires que par les dépôts de déchets toxiques et industriels ne peuvent trouver des réponses positives que de la part des Etats qui s'y emploient. La tragédie de Tchernobyl en URSS en constitue la preuve la plus évidente.

La sécurité de chaque Etat de notre organisation dépend d'une série d'éléments endogènes comme exogènes qui, à tout moment, peuvent réduire la liberté et le bien-être des individus. Car la sécurité de l'individu, de chaque citoyen, à l'aube de ce XXIIe siècle, tout comme la sécurité de chaque citoyen et la protection des droits fondamentaux de l'homme sont inséparables de la sécurité des Etats et de la sécurité internationale en général.

En ce moment où dans le monde entier les droits et libertés fondamentales de l'homme font une résurgence sans précédent dans tous les pays, et en particulier dans ceux où la démocratie comme telle n'avait pas droit de cité, il convient d'examiner tous les conflits régionaux ou même certaines crises sous l'angle des droits de l'homme. Car ces droits comprennent à la fois les droits à la vie, à la sécurité personnelle et les droits de jouir des libertés fondamentales et de participer au processus démocratique au sein de sa propre société et de son propre Etat.

Mon pays, le Zaire, s'est engagé dans cette voie et entend respecter les droits de ses propres citoyens tout comme ceux des autres pays qui partagent sa vie économique et sociale.

M. AMAD (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :  
Monsieur le Président, ma délégation se joint à celles qui vous ont déjà félicité de votre élection à la présidence de cette importante commission. Nous voudrions également exprimer notre appréciation pour le rôle qu'a joué votre prédécesseur, l'Ambassadeur Taylhardat du Venezuela, dans la conduite des travaux de cette commission. Nous voudrions également féliciter les membres du bureau et rendre hommage au Secrétariat pour la manière dont il s'acquitte de sa tâche dans cette commission.

M. Awad (Rép. arabe syrienne)

Ma délégation se réjouit de voir que le dialogue actuellement en cours sur le désarmement se déroule après la fin de la guerre froide, à une période de plus grande compréhension entre les deux superpuissances et de confiance plus ferme des Etats Membres dans l'Organisation des Nations Unies, dans son rôle plus actif et dans la primauté des nobles principes de la Charte.

Les deux superpuissances ont fait de modestes progrès dans le sens d'un arrêt de la course aux armements nucléaires et d'une interdiction des essais nucléaires. Bien que cela nous porte à l'optimisme, bien des peuples ne peuvent surmonter leur crainte et leur anxiété dans l'attente d'une interdiction totale des essais nucléaires. D'aucuns disent que ces essais doivent cesser dès maintenant si nous voulons avoir la moindre chance de survivre et que, faute de cela, le monde est condamné.

L'aspiration à la paix et à la sécurité consiste essentiellement en un désir de l'homme de mener une vie normale libre de toute forme de menace nucléaire. Ce désir cristallise le besoin persistant d'assurer la survie de l'humanité et de créer un avenir meilleur pour les générations futures - un objectif qui ne peut être atteint sans l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive. Le maintien de stocks de ces armes, si limités qu'ils puissent être, restera toujours un cauchemar terrifiant pour tous les hommes.

C'est pourquoi ma délégation, surtout depuis la Conférence de Paris de 1989, s'efforce, à la fois un plan international et au plan régional, de libérer la région du Moyen-Orient et toutes les autres régions de toutes les armes de destruction massive.

A la quarante-quatrième session de cette commission, après le vote sur le projet de résolution relatif aux armes chimiques, j'ai expliqué la position de ma délégation comme suit :

"La République arabe syrienne a un intérêt national vital, non seulement dans l'interdiction des armes chimiques, mais également dans l'interdiction de toutes les armes de destruction massive, dans notre région en particulier et dans le monde en général. Mon pays a confirmé cette position en approuvant la Déclaration finale de la Conférence de Paris. Aujourd'hui, il la réaffirme, ainsi que la nécessité de lier l'interdiction des armes chimiques à celle des armes bactériologiques (biologiques), comme stipulé au paragraphe 45 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, de 1978." (A/C.1/44/PV.41, p. 84/85)

M. Awad (Rép. arabe syrienne)

Telle est la position de ma délégation au niveau international. Au plan régional, ma délégation a pris position de façon similaire à la troisième Conférence ministérielle des pays non alignés de la Méditerranée, qui s'est tenue à Alger les 25 et 26 juin dernier. Dans sa déclaration finale, la République arabe syrienne a déjà réaffirmé sa position dans les termes suivants :

"Les ministres ont à nouveau attiré l'attention sur les dangers inhérents à la prolifération des armes nucléaires pour la paix et la sécurité internationales en général et pour la région de la Méditerranée en particulier. Ils ont à cet égard réitéré leur grave préoccupation devant les informations persistantes relatives à l'acquisition par Israël de la capacité nucléaire, qui constitue une menace sérieuse pour la région, et réaffirmé leur position relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Dans ce contexte, ils ont condamné Israël, qui continue à développer ses programmes militaires, dont l'expérimentation de missiles balistiques en Méditerranée, et des armes de destruction massive et qui refuse de mettre en oeuvre les résolutions de l'ONU et de l'AIEA à cet égard. Ils ont exprimé leur soutien à l'initiative égyptienne ainsi qu'à la proposition syrienne visant à faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte de toutes armes de destruction massive sous un contrôle international effectif dans le cadre des Nations Unies." (A/45/357, p. 6, par. 12)

M. Awad (Rép. arabe syrienne)

Le refus d'Israël de se conformer à la volonté de la communauté internationale et de placer ses installations et ses équipements nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a accru la tension dans la région et a gêné la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Ma délégation note que le Conseil de sécurité n'a pas eu à demander à d'autres pays qu'Israël de placer leurs installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA. Cependant, comme d'habitude, Israël a refusé d'appliquer la résolution du Conseil de sécurité et, comme il le fait ces jours-ci, n'a tenu aucun compte de la condamnation de la Conférence générale de l'AIEA en refusant de se débarrasser de ses armes nucléaires et de placer ses installations nucléaires, en particulier son réacteur nucléaire de Dimona, sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Au contraire, il a coopéré avec l'Afrique du Sud pour mettre au point des missiles de portée intermédiaire et des systèmes de vecteurs. Cette coopération, qui représente une grave menace pour la paix et la sécurité en Asie et en Afrique, montre au monde que les craintes des Etats arabes et africains eu égard à cette coopération sont pleinement justifiées.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires diminuerait grandement le risque d'une confrontation nucléaire, diminuerait les stocks existants d'armes nucléaires, limiterait leur transfert et renforcerait le système de non-prolifération dans le monde entier. C'est pourquoi la République arabe syrienne a continué de demander l'application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique et de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix et a appuyé les efforts internationaux en vue de la convocation d'une conférence internationale à cette fin.

La République arabe syrienne appuie également les négociations en vue d'unifier les deux Corée et de faire de la péninsule coréenne une zone de paix exempte d'armes nucléaires.

La prolifération accrue des armes nucléaires exige des mesures internationales urgentes destinées à renforcer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires ainsi que des mesures internationales sur les plans militaire, politique et juridique susceptibles de protéger ces Etats de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires contre eux.

Les questions de désarmement sont parmi les plus pressantes de notre époque dans un monde qui est devenu un arsenal d'armes de destruction massive. Notre

M. Awad (Rép. arabe syrienne)

monde, qui détient maintenant le pouvoir d'améliorer la vie de l'humanité en raison des progrès technologiques, possède en même temps les moyens de détruire toute forme de vie sur la terre. Il ne fait aucun doute que des progrès significatifs vers le désarmement susciteraient pour tous les peuples du monde le climat nécessaire à leur progrès, à leur prospérité et à leur développement. Le désarmement et le développement sont devenus aujourd'hui les deux principaux défis auxquels fait face la communauté internationale. Le monde a deux choix : continuer à gaspiller ses ressources dans la fabrication et le stockage d'armes de mort et de destruction; ou affecter ces ressources au développement et à la reconstruction.

La situation internationale actuelle exige que les principes de désarmement de la Charte deviennent partie intégrante de tout effort collectif destiné à assurer la sûreté du monde. Ma délégation espère que les Nations Unies joueront aujourd'hui, en vertu de leur Charte, un rôle de premier plan dans le domaine du désarmement et rehausseront la sécurité internationale en vue d'instaurer un nouvel ordre mondial fondé sur ses nobles principes humanitaires.

M. KOEFFLER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation obéit à la tradition qui veut que l'on intervienne sur des points précis de l'ordre du jour de la Commission. Comme l'Autriche assume la présidence du Comité préparatoire qui mettra en branle le sommet de Paris sur la réduction des forces armées classiques en Europe, je me permets de prendre brièvement la parole sur le point 56 d) de l'ordre du jour, intitulé "Désarmement classique".

Le désarmement classique, en particulier sa composante de plus en plus high-tech, fait partie intégrante du processus de désarmement. La notion de désarmement général et complet a toujours inclus sa partie classique sur un pied d'égalité avec les armes nucléaires. Les perspectives de désarmement nucléaire seraient grandement améliorées si les menaces que constituent les forces classiques étaient réduites.

Basée sur une réduction des forces classiques, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a fourni un cadre pour le processus d'établissement d'un nouveau système de sécurité coopérative en Europe. La CSCE a commencé il y a plus de 15 ans à Helsinki. Elle continue d'être un organe à composition non limitée, qui est maintenant une caractéristique permanente de la structure politique européenne. Il a réussi à devenir un instrument flexible pour équilibrer les intérêts de ses 35 - maintenant 34 - Etats participants.

M. Koeffler (Autriche)

Il semble à présent que les négociations de Vienne permettront d'obtenir un accord majeur de désarmement en Europe dans moins de deux ans, comparé aux 14 années de négociations infructueuses sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces.

Cet accord, le CFE-I, sera le point de départ d'un nouveau système de sécurité européen. Son objectif est d'établir un équilibre stable et vérifiable des forces classiques à des niveaux substantiellement réduits et d'éliminer ainsi même les attaques - surprise et la capacité offensive à grande échelle. Il exige l'élimination et la destruction vérifiée des armes excédentaires.

M. Koeffler (Autriche)

Les négociations parallèles sur les mesures de confiance et de sécurité visent à améliorer et à élargir les dispositions convenues à Stockholm en 1986. Une importante réalisation des négociations sur les mesures de confiance et de sécurité a été le Séminaire sur les doctrines militaires au début de cette année, qui a réuni autour d'une même table les officiers de haut grade de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), du Pacte de Varsovie ainsi que de pays neutres et non alignés. Nous avons pris bonne note de l'intérêt qu'a suscité ce séminaire et des opinions selon lesquelles il pourrait être utile de poursuivre une politique similaire dans d'autres régions.

Si l'on arrivait à se mettre d'accord sur une nouvelle mesure de confiance et de sécurité - je veux parler ici d'un mécanisme d'examen des activités inhabituelles de nature militaire -, un grand pas en avant vers plus de transparence et d'ouverture dans les questions militaires aurait été fait. A cet égard, nous avons à ce sujet la même opinion que celle exprimée par le représentant des Etats-Unis devant cette commission.

Garantir la sécurité coopérative à long terme requiert que soient établis des procédures politiques et des cadres institutionnels bien définis. Le sommet de la CSCE qui doit se tenir le mois prochain vise à donner une structure institutionnelle au processus de la CSCE pour l'avenir. Des réunions au sommet et des réunions des ministres des affaires étrangères de tous les Etats de la CSCE, sur une base régulière, les services de secrétariat de la CSCE et un centre de prévention des conflits constitueront le cadre de base pour la deuxième série de négociations sur les forces armées classiques en Europe, devant conduire à la deuxième Conférence d'Helsinki en 1992. Ma délégation est encouragée par le fait que, à ce moment-là, un processus de désarmement et de mesures de confiance sera ouvert à tous les membres de la CSCE qui souhaiteraient y participer.

La question du désarmement classique régional est inscrite à notre ordre du jour depuis plusieurs années. Au moment où la menace nucléaire à l'échelle mondiale semble reculer, les dangers de voir éclater des guerres classiques régionales méritent toute notre attention. Nous croyons donc que le processus en cours à la CSCE dépasse le cadre géopolitique au sein duquel se déroulent les négociations de Vienne. Nous reconnaissons que les conflits politiques et militaires exigent une approche et des solutions qui tiennent compte des spécificités des régions. Nous partageons l'opinion des délégations qui ont

M. Koeffler (Autriche)

indiqué que les pays pourraient souhaiter examiner dans quelle mesure les résultats de Vienne peuvent apporter des éléments propres à renforcer les mesures de sécurité et de confiance dans d'autres régions du globe. Une telle approche pourrait inclure diverses mesures : par exemple, un dialogue régulier et des échanges d'informations appropriées sur les questions de sécurité et les questions militaires ainsi qu'une plus grande ouverture et une plus grande transparence dans les domaines de la capacité militaire et des cadres institutionnels pour la prévention et le règlement des conflits et des crises. Le Séminaire de Vienne de la CSCE, qui est organisé en coopération avec les Nations Unies en février 1991, pourrait fournir une occasion de trouver des analogies. Ce sera le deuxième séminaire de ce type, après celui qui s'est tenu en septembre à l'Université de Vienne. A cet égard, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Akashi, pour l'assistance précieuse qu'il a apportée à l'organisation de ce séminaire. Nous espérons que cet événement permettra de promouvoir la prise de mesures de confiance et de sécurité dans le monde.

En conclusion, ma délégation aimerait souligner que le processus de la CSCE a accordé une égale importance aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et aux contacts humanitaires. Ces éléments ont joué un rôle considérable en permettant à un changement pacifique de se produire en Europe de l'Est. J'ai noté avec grand intérêt que l'orateur qui m'a précédé, le représentant du Zaïre, a également souligné l'importance des droits fondamentaux de l'homme en la matière. La sécurité coopérative ne peut être atteinte s'il n'est pas tenu dûment compte de cette dimension humaine. La sécurité, pour citer les paroles d'une délégation ici présente, est multidimensionnelle. Elle doit être abordée d'une manière intégrée. Elle est fondée sur la reconnaissance du fait qu'outre la menace militaire, il existe de nombreuses menaces qui pèsent sur nos moyens d'existence, notre santé, notre développement et notre vie même.

M. WCRONIECKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je voudrais exprimer les vues de la délégation polonaise sur deux points de notre ordre du jour concernant les travaux de la Conférence du désarmement, à savoir les armes chimiques et la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. J'aimerais aussi faire part de quelques brèves observations sur des questions relatives à l'efficacité de la Conférence et aux moyens de l'améliorer.

M. Woroniecki (Pologne)

Une transformation radicale de la situation internationale a créé un climat politique favorable permettant de réaliser des progrès considérables dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Il est encourageant de constater dans ce contexte que la Conférence du désarmement a réagi immédiatement aux nouvelles possibilités ouvertes par ces changements en procédant à un examen des moyens de s'adapter à la nouvelle situation internationale et de renforcer son efficacité. En dépit des résultats limités obtenus jusqu'ici, la première série d'échanges de vues sur divers aspects du fonctionnement de la Conférence du désarmement, y compris sur des questions délicates telles que son ordre du jour ou son processus de décision, est riche de promesses. Nous sommes d'avis que ce travail devrait continuer. En même temps, nous ne saurions oublier qu'il n'est pas possible d'atteindre tous les objectifs essentiels en une fois. Hélas, dans la plupart des cas, les transformations politiques ne se traduisent pas immédiatement dans les faits sous la forme de mesures concrètes de désarmement.

M. Woroniecki (Pologne)

C'est pourquoi nous avons suggéré que, tout en oeuvrant à l'élaboration de nouveaux accords de désarmement - qui devrait rester la tâche principale de la Conférence - il faudrait accorder l'attention qui convient aux arrangements intermédiaires tels que, par exemple, l'élaboration de protocoles d'entente et de recommandations conjointes ou des déclarations sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité. Tout au moins pour certains points de l'ordre du jour de la Conférence, cette approche progressive nous semble être la plus souhaitable. Elle peut nous aider à faire certains progrès sans attendre l'achèvement de tout le processus d'une réévaluation des concepts de sécurité et des changements des politiques stratégiques des Etats et des alliances, qui se poursuit mais qui prendra nécessairement du temps. Nous sommes convaincus qu'un "tiens" vaut mieux que deux "tu l'auras".

La question d'interdiction d'armes chimiques est le seul point à l'ordre du jour de la Conférence qui est considéré par la quasi-totalité des délégations comme étant le plus mûr pour une conclusion rapide. Les événements récents rendent cette tâche plus urgente. Une convention mondiale complète, efficace et vérifiable aurait dû avoir lieu depuis longtemps. Les négociations de cette année ont commencé en suscitant de grands espoirs. Les Conférences de Paris et de Canberra ont produit des impulsions politiques et ont montré qu'il existe une entente mutuelle, à savoir que le seul moyen d'éliminer les armes chimiques est de conclure, le plus tôt possible, les négociations relatives à une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation de toutes les armes chimiques et leur destruction.

Toutefois, à notre regret, les résultats des négociations consignés dans le rapport de l'Assemblée générale, en dépit des efforts nombreux et laborieux faits par le Président de la Commission, l'Ambassadeur Hyltenius, et ses proches collaborateurs, sont modestes contrairement aux attentes. Il est vrai que la convention sur les armes chimiques est un accord de désarmement particulièrement complexe et difficile et que les négociateurs doivent résoudre de nombreuses questions techniques épineuses. Cependant, des progrès ont été faits, principalement sur ces questions. Ce n'est donc pas la complexité technique de la tâche qui fait obstacle à l'achèvement de nos travaux. Nous sommes convaincus que toutes les conditions préalables et tous les éléments nécessaires à une véritable percée dans nos négociations sont à notre disposition, en particulier si nous

M. Woroniecki (Pologne)

tenons compte de la compréhension qui s'est déjà fait jour dans tout le processus des négociations, comme le montre le texte évolutif actuel. La clef d'une solution finale se trouve dans la vérification. Nous ne dramatisons pas les différences qui existent dans la façon d'aborder ce problème. A tout le moins, nous avons maintenant une vue plus claire des réelles positions adoptées sur divers aspects liés à l'exécution et à la vérification. Le moment est venu maintenant d'entrer dans la phase finale des négociations. Ce qui est nécessaire dans cette entreprise, c'est un esprit de compromis, une recherche commune de solutions mutuellement acceptables aux questions bien définies qui restent à résoudre. Une vérification efficace est le sujet sur lequel nous devons nous concentrer. Nous reconnaissons que la priorité doit être accordée à l'élaboration de procédures d'inspection sur demande. Néanmoins, cela ne devrait pas faire obstacle à l'étude d'autres parties de tout le système de vérification, à savoir, les inspections spéciales. Nous ne devrions épargner aucun effort pour essayer de rapprocher nos positions. L'intersession devrait être pleinement utilisée pour préparer le terrain afin de compléter nos travaux dans l'année à venir. Il est inutile de se fixer des délais artificiels, mais nous ne devrions pas oublier qu'une occasion se présente rarement deux fois. Nous sommes prêts à examiner sérieusement la proposition en ce qui concerne la convocation d'une réunion ministérielle spéciale consacrée aux armes chimiques dans le cadre de la Conférence du désarmement. Pour être utile, cette réunion doit, naturellement, être soigneusement préparée. Une approche globale de la solution de questions importantes en suspens mérite également notre attention.

Nul ne conteste que l'universalité d'une convention future sur les armes chimiques est essentielle à son succès. Diverses idées et propositions ont été soumises à cette fin. Certaines mesures pratiques ont déjà été prises pour assurer une adhésion universelle à la convention au moment de sa conclusion. A notre avis, les déclarations d'intention des Etats qui souhaitent figurer parmi les premiers signataires de la convention jouent un rôle important dans la promotion de son entrée en vigueur rapide. C'est pourquoi nous demandons à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait d'y adhérer sans retard. La Pologne l'a déjà fait. Le Ministre polonais des affaires étrangères, M. Krzysztof Skubiszewski a indiqué, dans son message à la Conférence du désarmement l'été dernier, que :

M. Woroniecki (Pologne)

"Le Gouvernement réaffirme son empressement à figurer parmi les premiers signataires de la convention. La Pologne souhaite également déclarer sa volonté de respecter les dispositions de la Convention avant son entrée en vigueur."

La prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique a continué à susciter un intérêt particulier dans les travaux de la Conférence. L'ensemble des propositions et des initiatives relatives à cette question a été encore enrichi. La contribution des experts s'est accrue et des débats intenses se sont poursuivis. Cependant, nous sommes encore loin d'un accord quelconque dans ce domaine.

On envisage des possibilités de progrès dans deux domaines : premièrement, dans les mesures propres à accroître la confiance liées principalement à une plus grande ouverture et à une plus grande transparence dans les activités de l'espace extra-atmosphérique; et, deuxièmement, dans l'élargissement des principes pratiques des activités de l'espace extra-atmosphérique par la mise en place d'un code de conduite ou "code de la route".

Cette année, les débats du Comité spécial ont généré un montant considérable de connaissances spécialisées sur ces questions. Par conséquent, nous estimons que des efforts supplémentaires visant à définir des domaines d'accord possible devraient être faits. La délégation polonaise, qui a présenté certaines idées sur les mesures propres à accroître la confiance, est prête à participer activement à ces efforts et à ces consultations.

Cependant, il y a encore une autre catégorie de mesures où des possibilités d'accord devraient être recherchées et où des progrès seraient particulièrement précieux. Je pense ici aux mesures de coopération dans l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, non seulement à des fins civiles mais également à certaines fins militaires. La technologie de télédétection par satellite a créé la capacité de surveillance des différentes activités sur terre, ce qui est important du point de vue de la sécurité internationale. Cette technologie peut et devrait être mise au service de la sécurité internationale. En fait, l'idée d'avoir des agences de surveillance internationales ou des systèmes d'observation par satellite indépendant a été formulée par un certain nombre de gouvernements. De telles propositions ont été faites notamment par la France, le Canada, l'Union soviétique et la Suède. La portée d'un tel système pourrait s'étendre à la surveillance des

M. Woroniecki (Pologne)

arrangements de contrôle des armements, à la collecte d'informations et de données dans des domaines sensibles ainsi qu'aux efforts de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Il serait extrêmement important que les deux puissances spatiales les plus avancées, en coopération avec d'autres parties qui ont manifesté leur intérêt à cet égard, puissent mettre leurs systèmes spatiaux, ou une partie de ceux-ci, à la disposition du système de sécurité collective de l'Organisation des Nations Unies. Cela pourrait devenir un élément essentiel d'une nouvelle démarche en matière de prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Cette course aux armements peut être empêchée non seulement par des interdictions mais également par des stimulants à la coopération internationale et par le renforcement de la confiance, en tenant compte des intérêts de sécurité de tous les Etats.

M. Woroniecki (Pologne)

La guerre froide a profondément modifié notre conception de la sécurité internationale. Les Nations Unies, entre autres, ont dû supporter bien des slogans, des notions creuses et de futiles marchandages. La Conférence du désarmement a été victime de l'affrontement idéologique entre l'Est et l'Ouest. Cette période est heureusement révolue. Nous devons surmonter cet héritage. La tâche importante qui est la nôtre aujourd'hui consiste à adapter le mécanisme des Nations Unies en matière de désarmement au nouvel environnement politique. Nos recommandations permettront de façonner et de rationaliser leurs activités dans les années à venir.

La Conférence du désarmement a un rôle important à jouer dans l'application de ces recommandations. Etant donné qu'il s'agit du seul organe, unique en son genre, de négociations multilatérales sur le désarmement ayant un caractère mondial, il est investi de toute l'autorité nécessaire pour élaborer, sur la base de ces recommandations, de véritables accords de désarmement multilatéral. L'atmosphère politique est propice. La Conférence du désarmement doit se montrer à la hauteur des possibilités nouvelles qui s'offrent à cet égard et contribuer de la sorte à la paix et à la sécurité internationales.

M. MAKKAWI (Liban) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser, au nom de la délégation du Liban, nos très sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa quarante-quatrième session. Nous sommes convaincus que, sous votre direction efficace et grâce à votre expérience, nos travaux seront couronnés de succès.

Je tiens également à féliciter les autres membres du bureau de leur élection.

Comme les orateurs précédents l'ont souligné, la communauté internationale a assisté l'année dernière à des changements radicaux qui se sont produits à une vitesse vertigineuse : l'ordre ancien né de la seconde guerre mondiale s'est effondré, laissant la place à un nouvel ordre qui n'est pas encore pleinement défini ou compris. Il se manifeste de façon pacifique dans certaines régions du monde et, de façon tumultueuse, dans d'autres. Ce nouvel ordre est porteur de bien des espoirs : une extension de la démocratie à travers le monde; la fin de nombreux conflits régionaux et de la division artificielle de l'Europe, et une évolution encore incertaine vers la restructuration de la sécurité sur ce continent; la mise en œuvre du Traité (FNI) sur l'élimination des missiles nucléaires à portée

M. Makkawi (Liban)

intermédiaire et à plus courte portée de l'Union soviétique et des Etats-Unis et, dans un proche avenir, un accord sur la réduction des armes stratégiques qui aura l'effet sans précédent d'apporter de profondes réductions aux systèmes offensifs les plus menaçants.

Mais ce nouvel ordre est également lourd de nouvelles menaces, et notre aptitude à répondre à ces nouveaux défis attestera de la vitesse à laquelle nous pourrions jeter les fondations d'un monde plus pacifique.

Pendant la guerre froide qui vient de s'achever, il a été largement reconnu que la région du Moyen-Orient était de loin la région la plus explosive et la plus exposée à des conflits réels et potentiels. En cette nouvelle ère de règlements des conflits et de coopération élargie entre les nations, cette vérité est soulignée par le regain de tension dans les territoires occupés, l'invasion du Koweït et son annexion illégale par l'Iraq, ainsi que par la fabrication et le stockage d'armes de destruction massive, nucléaires ou chimiques. Il est évident que la crise actuelle au Moyen-Orient prouve l'échec d'une approche partielle du désarmement qui se concentre presque exclusivement sur la sécurité globale et néglige, dans une large mesure, les aspects régionaux du désarmement.

Comme nous le voyons au Moyen-Orient, l'interdépendance complexe et inexplorée entre la sécurité régionale et la sécurité mondiale qui apparaît au grand jour dans la crise actuelle au Moyen-Orient doit être examinée, au risque de voir les crises régionales engloutir la sécurité du monde.

Dans ce contexte troublant et explosif, toute initiative susceptible de réduire les tensions entre les Etats et de permettre l'établissement de mesures de confiance est hautement souhaitable. Nous voudrions à cet égard saisir l'occasion de remercier le Secrétaire général pour la qualité et l'objectivité de l'"Etude de mesures efficaces et vérifiables susceptibles de favoriser la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient" (A/45/435). Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, l'adoption de mesures visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est une tâche extrêmement difficile en raison des problèmes très profonds et anciens que connaît la région, qui la rendent instable sur le plan politique et, militairement, explosive. Néanmoins, et pour les mêmes raisons, il est également urgent et hautement souhaitable de prendre ces mesures. L'étude est réaliste de par son objectif, qui porte sur les mesures efficaces et vérifiables propres à faciliter la création d'une telle zone au

M. Makkawi (Liban)

Moyen-Orient plutôt que sur sa création proprement dite. Comme le souligne une fois encore le Secrétaire général, les mesures proposées influeraient également favorablement sur les perspectives de règlement de la situation globale dans la région, de même que tout progrès vers l'apaisement de ces tensions améliorerait considérablement les perspectives de la zone.

Tout en appuyant sans réserve toute mesure visant la création d'une telle zone au Moyen-Orient, nous sommes convaincus que l'objectif final de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires ne pourra voir le jour sans qu'une solution n'ait été apportée au conflit initial de la région : la question de la Palestine. Aussi longtemps que les droits des Palestiniens - y compris leurs droits inaliénables à une patrie - seront niés, aucun progrès notable ne pourra être fait en vue de l'instauration de la paix dans la région. En outre, l'injustice flagrante et non encore réparée qui a été commise en 1948 et qui a privé les Palestiniens de leur terre a encouragé d'autres agressions contre des pays voisins et l'occupation d'une partie de leur territoire. La partie méridionale du Liban continue d'être occupée par Israël depuis 12 ans, malgré toutes les résolutions du Conseil de sécurité, à commencer par la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, exigeant son retrait immédiat du Liban. Israël a ouvertement foulé aux pieds et méprisé toutes les résolutions des Nations Unies sur le Liban, jusqu'ici dans l'impunité la plus totale.

M. Makkawi (Liban)

En ce concerne le rapport de la Conférence du désarmement, nous nous félicitons de ce que la Conférence ait rétabli cette année le Comité spécial chargé d'examiner l'interdiction des essais nucléaires, après une interruption de ses travaux qui a duré sept ans. Le Traité d'interdiction partielle des essais, bien qu'il ait été utile pour ce qui était d'imposer la vérification des essais nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, n'incluait pas ce contrôle pour les essais souterrains, qui sont les éléments principaux des essais nucléaires actuels. C'est pourquoi nous appuyons entièrement les efforts que font les parties au Traité en vue de convoquer une conférence d'amendement pour le transformer en traité d'interdiction totale des essais nucléaires. Nous espérons sincèrement que la réunion d'organisation qui s'est tenue avec succès en juin dernier ouvrira la voie pour que la conférence d'amendement, qui doit avoir lieu en janvier 1991, soit couronnée de succès.

Nous espérons que la Conférence du désarmement et son comité spécial sur les armes chimiques seront en mesure de terminer et d'adopter une convention sur les armes chimiques dans un proche avenir.

Ce n'est un secret pour personne qu'Israël, pour ne pas le nommer, est le seul acteur sur la scène internationale à produire, mettre au point et accumuler des stocks d'armes nucléaires et leurs systèmes de vecteurs, partout au Moyen-Orient et au-delà. Sa coopération avec l'Afrique du Sud pour la production d'un missile biétape, à ogive nucléaire, à carburant solide, connu sous le nom de Jericho II, avec un système de direction par inertie, ayant une portée de 1 450 kilomètres, a, l'année dernière, suscité la colère des Etats-Unis, qui, paraît-il, ont envoyé une série de protestations officielles à Israël concernant sa collaboration avec l'Afrique du Sud dans son programme de missiles balistiques à portée intermédiaire. Ces protestations ont été rejetées par le Gouvernement d'Israël.

Ce qui préoccupe davantage les voisins d'Israël est le fait qu'Israël refuse systématiquement de respecter la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité qui lui demande de placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique; il est clair qu'Israël a l'intention de continuer à développer des bombes nucléaires de plus en plus puissantes et des systèmes de vecteurs à portée de plus en plus lointaine.

Les vents du changement, de la liberté, de la démocratie et de la paix qui ont balayé tous les continents semblent avoir oublié le Moyen-Orient, la zone par

M. Makkawi (Liban)

excellence où un conflit risque le plus de dégénérer en un affrontement majeur qui impliquerait l'emploi d'armements nucléaires et autres moyens de destruction massive. Le Liban, petit pays pris dans ces rets, espère que la communauté internationale fera tous les efforts possibles pour résoudre les questions en suspens avant qu'elles ne se portent à l'attention du monde de manière imprévisible et dévastatrice.

M. AL-ALFI (Yémen) (interprétation de l'arabe) : J'ai grand plaisir, Monsieur le Président, à vous adresser mes félicitations les plus cordiales à l'occasion de votre élection à la présidence de cette commission. Il ne fait aucun doute que votre accession à ce poste de responsabilité, outre le fait qu'elle permet de reconnaître ainsi le rôle efficace et positif de votre pays à l'égard des nombreuses questions qui intéressent la communauté internationale, souligne en même temps votre sagesse et la grande expérience qui est la vôtre en ce qui concerne les travaux des Nations Unies. Ces qualités nous donnent confiance que vous saurez mener les travaux de la Commission aux résultats escomptés.

Je souhaite également féliciter très chaleureusement les membres du bureau et tiens à réaffirmer que nous sommes prêts à coopérer pleinement avec vous pour vous faciliter la tâche.

Le débat général qui se déroule cette année à la Première Commission est caractérisé par le fait qu'il reflète l'évolution positive de la situation internationale et des relations internationales actuelles. Au lieu de la guerre froide et des luttes idéologiques entre les deux principaux camps ou blocs du monde, nous assistons à la coopération fondée sur le droit, dans le cadre qui forme les relations internationales sur la base de la Charte des Nations Unies et des principes importants qui y sont consacrés. Parmi ces principes, il faut citer tout d'abord le règlement pacifique des différends entre Etats, le respect de l'égalité internationale, l'égalité souveraine de tous les Etats, la non-ingérence dans les affaires des Etats et le non-recours à l'emploi de la force dans le règlement des différends.

Si le Yémen se félicite de participer à cette marche historique, il en est d'autant plus fier que cette participation se fait sur les bases solides de l'unité yéménite, réalisée par notre peuple qui a exprimé sa libre volonté de manière pacifique et démocratique. La base solide de cette unité est une constitution démocratique qui permet la pluralité des positions et des idées, de même que la

M. Al-Alfi (Yémen)

liberté d'expression et d'opposition politique. C'est ainsi que notre peuple a posé la pierre angulaire d'un régime démocratique qui est nouveau dans notre région et, ce faisant, a favorisé ce qui, nous l'espérons, en sera l'épanouissement et tirera sa subsistance du mouvement pacifique, tandis que nous employons tous nos efforts à repousser le spectre du conflit et à affronter tous ceux qui feraient retentir les tambours de la guerre.

M. Al-Alfi (Yémen)

Premièrement l'existence d'énormes arsenaux d'armes nucléaires extrêmement perfectionnées capables de détruire plusieurs fois l'humanité et la civilisation humaine n'est plus acceptable et ne peut plus se justifier de nos jours, compte tenu notamment de l'ère nouvelle où sont entrées les relations internationales, caractérisée essentiellement par la coopération et non par l'affrontement. Il est totalement illogique de vouloir assurer la paix et la sécurité internationales à l'ombre de stocks monumentaux d'armes aussi destructrices. Etant donné l'importance énorme des arsenaux nucléaires existant à l'heure actuelle, les progrès réalisés jusqu'à présent dans le domaine du désarmement nucléaire ne sont qu'un tout petit pas réalisé sur la voie de notre objectif. La réduction de ces arsenaux est censée se faire au même rythme que l'accumulation de ces armes, qui menacent maintenant très sérieusement l'existence de l'humanité.

Deuxièmement, le rôle central et fondamental joué par les Nations Unies en matière de désarmement - rôle que tous les Membres de l'Organisation s'accordent à reconnaître - doit se traduire en réalité concrète et de manière efficace au lieu de n'être qu'un rôle marginal et secondaire - les Nations Unies se contentant d'accueillir favorablement les progrès réalisés et d'exprimer l'espoir que davantage de progrès seront réalisés sur la voie du désarmement. Il est incontestable qu'en matière de désarmement, la communauté internationale tout entière a la responsabilité d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie internationalement approuvée en vue d'assurer la réalisation d'un désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Partant de ce principe, tous les progrès réalisés au plan bilatéral en matière de désarmement doivent être considérés comme venant se greffer à notre principal objectif commun et non comme s'y substituant.

A cet égard, il convient de se demander pour quelle raison la Conférence du désarmement n'a pas réalisé les progrès escomptés par nos peuples et nos Etats, alors qu'elle est la seule instance de négociation en matière de désarmement. Nous constatons avec inquiétude que le rapport de la Conférence du désarmement ne traduit aucun résultat concret qui réponde à nos espoirs et à notre volonté de progresser sur la voie du règlement des questions prioritaires qui se posent en matière de désarmement.

Troisièmement, nous tenons à réaffirmer ici ce que nous avons déclaré ces dernières années, à savoir que la suite logique conduisant à la conclusion

M. Al-Alfi (Yémen)

d'accords réels et pratiques dans le domaine du désarmement nucléaire devrait commencer à notre avis par l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires et la prompte conclusion d'un traité d'interdiction complète de ces essais, afin de mettre un terme à la mise au point de nouvelles armes nucléaires et de nous attaquer au problème des stocks d'armes nucléaires existants. C'est en partant de ce point de vue que mon pays s'est associé à l'appel lancé en faveur d'un amendement au Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 pour en faire un traité d'interdiction complète des essais. Nous espérons que les Etats parties à ce traité parviendront à un accord de façon que cet objectif puisse être atteint lors de la conférence qui doit se tenir à New York en janvier 1991. La question de la production des armes nucléaires est certainement tout aussi importante que celle de leur mise au point et de leur perfectionnement. Par conséquent, nous devons redoubler d'efforts pour qu'il soit mis fin à la fabrication de ces armes. La fabrication d'armes nucléaires telle qu'elle se poursuit au rythme actuel nous amène à nous poser la question suivante : à quelle quantité d'armes nucléaires songe-t-on lorsqu'on parle de réduction d'armes nucléaires, alors que la fabrication de ces armes se poursuit sans relâche.

L'utilisation des armes nucléaires est une autre question grave qui se pose également. Nous ne pouvons accepter les raisons invoquées par certains pour nous persuader de la nécessité de coexister avec les armes nucléaires. Si personne n'a inscrit la guerre nucléaire à son programme du fait que c'est une guerre qui ne peut être menée, nous devons faire en sorte que les assertions dans ce sens se traduisent en une interdiction claire et contraignante de l'emploi des armes nucléaires. Il importe également de disposer d'un instrument juridique garantissant que ces armes ne seront pas utilisées contre les Etats non nucléaires.

Le débat consacré aux armes nucléaires revêt cette année une importance encore plus grande en raison de l'échec de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, laquelle n'est pas parvenue à s'entendre sur un document de clôture pour des raisons qu'il n'est pas besoin de répéter ici étant donné qu'elles sont connues de tous, tout comme les motifs qui sont à l'origine de l'échec de la Conférence sont connus de tous. Ce qui importe, en ce qui concerne cette instance, est qu'il faut souligner que l'échec de cette importante conférence constituera un facteur déterminant lorsqu'il s'agira de décider du sort du Traité.

M. Al-Alfi (Yémen)

Il importe également que la communauté internationale cesse d'ignorer que les deux régimes racistes en Afrique du Sud et en Israël possèdent de telles armes. En raison de ce grave fait nouveau, la communauté internationale se trouve devant la sérieuse responsabilité de faire face aux risques et aux conséquences découlant de cette situation, qui menace non seulement les peuples arabes et africains mais également la paix et la sécurité internationales.

M. Al-Alfi (Yémen)

Tout en reconnaissant qu'il importe de tenir compte de la volonté des peuples arabes et africains de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et de faire de l'Afrique une zone dénucléarisée, nous estimons que si l'on continue de garder le silence sur les sérieuses conséquences que pourraient avoir le fait que l'Afrique du Sud et Israël possèdent des armes nucléaires et que leurs installations nucléaires ne sont pas soumises aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, on aboutira inévitablement à une nouvelle prolifération des armes nucléaires au point où la situation échappera à tout contrôle.

L'accent que nous mettons sur les armes nucléaires est conforme aux priorités du désarmement convenues à l'unanimité par la communauté internationale. En même temps, nous ne sommes pas d'accord pour accorder la priorité aux autres aspects du désarmement sur la question principale, qui reste le désarmement nucléaire. Nous ne sommes pas d'accord non plus pour accorder la même importance à ces aspects. Cependant, cette position claire ne signifie pas que nous méconnaissions l'importance de ces autres aspects du désarmement.

À cet égard, nous souhaitons confirmer que :

Premièrement, nous sommes heureux que le rapport de la Conférence du désarmement couvre le côté positif de l'évolution intervenue dans le domaine des armes chimiques. Nous appuyons tous les efforts déployés en vue de conclure d'urgence un traité général interdisant la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes chimiques. Toutefois, nous nous demandons si ces mesures et ces propositions reflètent véritablement les progrès positifs réalisés à cet égard. Qui alors empêche que l'on parvienne à un accord sur la conclusion d'un traité général interdisant les armes chimiques? Si nous souhaitons nous ranger aux vœux des Etats parties au Protocole de 1925, nous devons redoubler d'efforts pour surmonter les obstacles restants et achever la rédaction de ce traité afin qu'il puisse entrer en vigueur.

Deuxièmement, nous appuyons les efforts internationaux visant à réduire les stocks considérables d'armes classiques qui se trouvent dans notre région; ces stocks posent une menace à notre sécurité et à notre stabilité. Nous ne pensons pas qu'il soit approprié de se concentrer sur l'utilisation des armes classiques sans aborder la question de leur fabrication, notamment la fabrication de systèmes perfectionnés d'armes de destruction massive et de celles qui causent des dégâts

M. Al-Alfi (Yémen)

excessifs. Nous devons faire une distinction entre les armes classiques d'une part et les armes nucléaires perfectionnées de l'autre, et ne pas placer ces deux catégories sur le même pied.

Je tiens à réitérer qu'au Yémen, nous ne produisons pas d'armements. Nous estimons que les grandes puissances doivent montrer l'exemple à suivre aux autres Etats, en limitant la mise au point et la production d'armes classiques.

Lorsque nous parlons de la course aux armements, nous devons mentionner l'un de ses aspects importants : la course aux armements navals. Un grand nombre de petits Etats, dont le Yémen, sont menacés par la présence militaire navale étrangère dans nos eaux et près de nos côtes. Le sort a voulu que, par notre situation géographique, nous nous trouvions à un point stratégique à l'entrée méridionale de la mer Rouge, et que le détroit de Bab al-Mandab soit situé dans nos eaux territoriales. Nous faisons également partie de la région de l'océan Indien. Cela étant, nous sommes vivement désireux de voir appliquer la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, qui a été adoptée par l'Assemblée générale en 1971, notamment du fait que l'on continue d'assister dans notre région à une grave escalade de la présence militaire étrangère, sans que l'assurance nous soit donnée que des armes nucléaires ne seront pas introduites dans la zone. Compte tenu des risques inhérents aux projets militaires de certaines grandes puissances qui souhaitent intervenir militairement dans certains Etats de la région, nous sommes de plus en plus convaincus que la sécurité et la stabilité de la région incombent avant tout aux Etats de cette région, et nous soulignons que le meilleur moyen d'assurer la paix et la stabilité consiste à intensifier les efforts en vue d'appliquer la Déclaration visant à faire de l'océan Indien une zone de paix. Parmi ces objectifs, il convient de citer en premier lieu la cessation de la course aux armements entre les grandes puissances; la suppression des bases militaires de la région; et la fin de la présence militaire étrangère dans cette région.

Compte tenu de ces objectifs, nous continuons d'être fermement en faveur de la convocation de la Conférence de Colombo sur l'océan Indien. Nous sommes profondément inquiets du comportement de certains pays étrangers à la région et de leurs tentatives de bloquer les travaux du Comité spécial sur l'océan Indien, en invoquant parfois de piètres excuses et en menaçant parfois de se retirer ou en se retirant même des travaux du Comité.

M. Al-Alfi (Yémen)

A cet égard, nous tenons à souligner qu'en ne participant pas aux travaux du Comité spécial ces Etats ne servent pas la cause de la sécurité et de la stabilité dans la région, et n'aident certainement pas à convoquer la conférence et à obtenir les résultats positifs que nous souhaitons tous. Nous tenons à ce propos à renouveler notre appel à ces Etats, aux membres permanents du Conseil de sécurité et aux puissances maritimes qui utilisent l'océan Indien et qui ont cessé de participer aux travaux du Comité spécial, pour qu'ils reconsidèrent leur décision en montrant leur sens des responsabilités, et pour qu'ils manifestent une fois encore la volonté politique nécessaire afin que nous puissions convoquer la Conférence sur l'océan Indien et parvenir à des conclusions tenant compte des intérêts de toutes les parties et de tous les Etats et garantissant la sécurité et la stabilité des Etats et des peuples de la région.

L'intérêt que nous portons aux questions de désarmement procède de notre vif désir de sauvegarder la paix, la sécurité et la stabilité dans notre région en particulier et dans le monde en général. Cet intérêt reflète par ailleurs notre conviction qu'il existe une relation étroite entre le désarmement et le développement. Cette conviction vient du fait que le Yémen est l'un des pays les moins avancés. Il est donc naturel que le Yémen rencontre toutes sortes d'obstacles et de difficultés dans ses efforts de développement, en raison notamment des graves événements récents liés à l'escalade de la course aux armements dans notre région, qui font peser sur nous un fardeau supplémentaire car nous devons lutter pour maintenir notre sécurité et notre stabilité.

Cette relation étroite entre le désarmement et le développement est devenue plus évidente encore pour la plupart des pays du monde qui souhaitent voir évoluer dans un sens favorable les relations internationales, afin que celles-ci servent de catalyseur en permettant la concrétisation des propositions constructives formulées à la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement ainsi que l'application des résolutions et des recommandations de cette dernière en consacrant au développement les sommes libérées par le désarmement, en particulier dans les pays en développement.

Cet appel, le Yémen n'est pas le seul à le lancer. C'est aussi l'appel de nombreux autres pays en développement. Nos partenaires dans le monde doivent comprendre que la paix et la sécurité internationales ne sauraient être garanties, alors que la majorité des membres de la communauté internationale demeurent

M. Al-Alfi (Yémen)

confrontés à de graves problèmes économiques qui mettent en péril leur sécurité et leur stabilité, voire, dans certains cas, leur existence même.

Nous estimons que la responsabilité nous incombe d'unir nos efforts pour atteindre notre but final : un désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Nous avons les mêmes préoccupations et les mêmes intérêts que les autres pays du monde, ou du moins que la majorité de ces pays. Nous sommes certains que les Nations Unies ont toujours un rôle central à jouer dans le domaine du désarmement. Rien ne saurait s'y substituer. Pour ce qui est des efforts bilatéraux et des accords conclus dans ce cadre, ils doivent venir compléter le rôle central joué par les Nations Unies.

En raison de l'importance du rôle des Nations Unies, le Yémen est d'avis que nous devons tous redoubler d'efforts pour renforcer ledit rôle par le biais d'une participation active et efficace aux travaux des organes existants qui s'occupent de désarmement. Une volonté politique authentique, qui tienne compte des intérêts de tous, est nécessaire. Nous devons être déterminés à ce que nos peuples contribuent à faire de leurs espoirs et de leurs aspirations en matière de désarmement une réalité, comme l'exprime la Campagne mondiale pour le désarmement.

Pour conclure, nous réaffirmons que la teneur des résolutions que nous adopterons à la Première Commission et notre volonté de les traduire dans les faits servent le principal objectif de nos débats. C'est en fonction de ces résolutions que nous verrons si oui ou non nous avons réussi à nous acquitter de notre mission. Nous ne devons pas mesurer le succès de nos travaux au nombre des résolutions adoptées. Nous sommes prêts, pour parvenir à notre objectif, à coopérer avec vous afin de mener à bien notre tâche.

M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) :  
Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre élection et pour féliciter également de leur élection les autres membres du bureau. Nous sommes très encouragés par la manière efficace dont vous avez dirigé jusqu'à présent les travaux de la Première Commission. Je vous assure de l'appui et de la confiance de ma délégation.

Nos félicitations vont également à votre prédécesseur pour la façon efficace et constructive dont il a conduit les travaux de la Première Commission pendant la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Nous tenons aussi à exprimer notre sincère reconnaissance à M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, et à son personnel qui ont contribué à l'élaboration des différents rapports qui facilitent le travail de la Première Commission.

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Après 45 ans d'incertitude et de rivalité idéologique amère entre les superpuissances et leurs alliés respectifs, le vent de renouveau qui souffle sur l'Europe de l'Est et ailleurs a suscité un nouvel espoir et créé un climat plus favorable à la coopération internationale, ce qui, avec les progrès constants dans le désarmement, devrait libérer des ressources à des fins de développement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est convaincue que les années 90 nous apportent l'espoir d'un véritable dialogue. Le relâchement des tensions Est-Ouest et le spectaculaire processus de démocratisation et de réforme en Union soviétique et dans le reste de l'Europe de l'Est donnent à la communauté internationale une occasion, un nouvel élan, pour engager un vrai dialogue sur les questions du développement et de l'environnement.

L'objectif des pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, inscrit dans la Charte, était d'éviter une autre guerre mondiale et de régler les litiges internationaux par des moyens pacifiques ou par la voie de la coopération et du consensus entre les Etats Membres des Nations Unies. Le système de sécurité collective des Nations Unies avait pour but de donner un sentiment de sécurité et de confiance mutuelle qui permettrait d'associer le désarmement et le contrôle des armements, sous l'égide du Conseil de sécurité. Cependant, l'absence de consensus et les désaccords continuels entre les membres permanents et d'autres membres influents du Conseil de sécurité ont rendu l'Organisation des Nations Unies inefficace et remis en question sa crédibilité.

L'organisation politique qui devait "préserver les générations futures du fléau de la guerre" a été aussi handicapée par l'apparition des armes nucléaires. Même si nous convenons que le maintien de la paix et de la sécurité internationales demeure la principale préoccupation des Nations Unies, nous considérons également que cela représentait et représente encore sa tâche la plus urgente et la plus difficile.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est convaincue que, avec les spectaculaires changements qui se produisent dans le monde, il semble y avoir maintenant des possibilités de transformer lentement l'actuelle approche ponctuelle et fortement réactive en une méthode plus logique et plus fiable de maintenir la paix. Nous croyons que le changement du climat international déclenché par le Président Mikhaïl Gorbatchev est d'une importance inestimable. A cet égard, nous nous réjouissons de l'attribution du prix Nobel de la paix pour 1990 au Président de

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

l'Union soviétique. Nous appelons les autres dirigeants du monde à mettre à profit cette occasion nouvelle et stimulante de s'engager sur la voie de la paix et de la sécurité internationales. La mesure de notre succès dépendra largement de l'ampleur et de la qualité de leur rôle de dirigeants dans ce domaine vital.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a suivi avec un vif intérêt les récentes réunions au sommet entre le Président soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, et le Président des Etats-Unis, George Bush. Nous nous félicitons des progrès qu'ils ont accomplis en ce qui concerne le Traité sur la réduction des armements stratégiques, le Traité d'interdiction des essais nucléaires, le Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques, l'accord bilatéral sur la limitation des armes chimiques et le soutien aux négociations actuelles sur la limitation des forces classiques en Europe. Il faut croire et espérer que, pour ce qui est des superpuissances, la menace qui a déjà existé pour divers motifs s'est maintenant éloignée, mais la situation au niveau intermédiaire exige beaucoup d'attention en raison de l'énorme quantité d'armes qui a pris le chemin du monde en développement.

L'accumulation d'armements par quelque pays que ce soit non seulement aggrave les craintes, mais accroît aussi le manque de confiance. La Papouasie-Nouvelle-Guinée espère sincèrement que les Etats, surtout les pays en développement, qui bénéficient d'une manière ou d'une autre de la détente actuelle entre l'Est et l'Ouest, emboîteront le pas dans leurs efforts pour limiter leur prolifération d'armes nucléaires, chimiques et autres.

Les Nations Unies ont souvent joué un rôle utile pour éviter le pire, soit un affrontement nucléaire entre les superpuissances. La Papouasie-Nouvelle-Guinée continue de croire que l'ONU doit absolument être associée à toute entente sur la paix et la sécurité internationales, que ce soit au plan bilatéral, régional ou multilatéral.

Il existe bien des motifs pour que les Etats dotés ou non dotés d'armes nucléaires aboutissent le plus rapidement possible à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Conférence d'amendement au Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1991 en fournit une occasion, et les Etats dotés d'armes nucléaires pourraient même aller chercher leur inspiration auprès des Etats non dotés d'armes nucléaires. Nous croyons fermement qu'il existe un besoin pressant de parvenir à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, parce que de nombreux pays ont

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

acquis et font encore l'acquisition d'armes, de techniques et de capacités nucléaires et chimiques, ce qui aggrave des situations déjà explosives dans certaines régions du monde.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, avec les 14 autres Etats insulaires du Pacifique membres du Forum du Pacifique Sud, s'est engagée en faveur d'un océan Pacifique dénucléarisé et donc d'un monde dénucléarisé. La ratification par notre gouvernement du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, habituellement appelé Traité de Rarotonga, atteste cet engagement. Le Traité de Rarotonga constitue un engagement sincère et véritable pris par nous tous dans la région de contribuer à la non-prolifération des armes nucléaires, tant dans la région que dans le monde. La communauté du Pacifique Sud et la communauté internationale ont le droit d'exiger que les Etats dotés d'armes nucléaires fassent au moins quelques concessions minimales afin de réduire la prolifération des armes nucléaires.

La région du Pacifique Sud a connu une période de paix prolongée, sinon de prospérité, depuis l'expérience dévastatrice de la seconde guerre mondiale, une paix perturbée seulement par l'instabilité périodique provoquée par les essais nucléaires réalisés par la France sous prétexte qu'elle doit posséder une capacité de dissuasion et satisfaire ses besoins de sécurité. Si la Papouasie-Nouvelle-Guinée admet l'idée que les armes nucléaires ont déjà constitué la seule réponse efficace à la supériorité en armes classiques, elle juge que cette idée n'est plus exacte.

Les Etats insulaires du Pacifique sont convaincus que la prolifération nucléaire représente maintenant une menace réelle pour nous tous, car nous croyons que, si les nations continuent à affirmer que ces armes sont indispensables à la sécurité, cela incite simplement davantage d'Etats à tenter d'en acquérir. De plus, nous ne croyons pas que certains Etats doivent posséder des armes nucléaires afin de dissuader d'autres Etats de les utiliser. C'est pourquoi, alors que la France nous demande de comprendre ses besoins de sécurité, nous demandons à la France de comprendre et de respecter les aspirations des populations du Pacifique Sud et la nécessité de préserver leurs moyens d'existence. Nous réitérons notre appel non seulement pour une réduction du nombre d'essais nucléaires, mais aussi pour l'arrêt total de ces essais dans notre région.

Nous observons également de près l'évolution de la situation en ce qui concerne le projet de traité sur les armes chimiques qui, nous l'espérons, interdira complètement la fabrication, le stockage et le déploiement des armes

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

chimiques. Si la Papouasie-Nouvelle-Guinée se réjouit de l'accord conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la destruction de leurs stocks d'armes chimiques excédant 5 000 tonnes d'agents chimiques d'ici à 2002, nous voyons avec une réelle préoccupation que notre région a malheureusement encore été choisie comme site de destruction des stocks d'armes chimiques sur l'atoll Johnston et des stocks en provenance d'Europe de l'Ouest. Nous réaffirmons notre espoir sincère que les installations sur l'atoll Johnston n'en feront pas un site permanent d'incinération d'armes chimiques. Cette position a été réaffirmée au Président Bush au cours de consultations avec les chefs de gouvernement de 11 Etats insulaires du Pacifique Sud, la fin de semaine dernière à Honolulu (Hawaii).

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

L'engagement pris récemment par le Président Bush à l'égard des dirigeants des Iles du Pacifique selon lequel le programme actuel d'incinération des armes chimiques sur l'atoll Johnston non seulement ne comportera aucun risque mais sera le dernier, est pour nous une source d'encouragement.

Pour terminer, nous voudrions faire part à la Commission de certains propos de Philip Noel-Baker; homme d'Etat anglais qui avait une vision juste de la politique et des événements internationaux et qui a reçu le prix Nobel de la paix :

"Une paix juste et durable sera le fruit d'une interaction progressive et cumulative de nombreuses politiques et d'un grand nombre de réformes importantes qui passeront par la réalisation d'un effort conscient et persistant afin de renforcer les organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies, la soumission de tous les conflits juridiques à la Cour internationale de Justice, la mise en place d'une législation et d'une administration internationales pour le plus grand bonheur et la prospérité de l'humanité. Mais ces nouvelles politiques n'auront aucune chance de triompher tant qu'il ne sera pas mis fin à la course aux armements et tant que les nations n'auront pas décidé de renoncer enfin à l'emploi de la force."

Philip Noel-Baker donne une description pertinente d'une tâche complexe et souvent monumentale qui exige patience, détermination et dévouement de la part de chacun d'entre nous. Nous pensons que nous pourrions réaliser la paix telle que l'envisage Philip Noel-Baker en souscrivant à la primauté du droit, qui est l'objectif de la Charte des Nations Unies, et en la faisant respecter.

M. AMAR (Maroc) : Permettez-moi tout d'abord de vous présenter, Monsieur le Président, les vives félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je ne voudrais pas manquer cette occasion de féliciter également les autres membres du Bureau. Nous sommes persuadés que, sous votre autorité, la Première Commission pourra mener à bien sa tâche avec efficacité et succès. Soyez assuré que la délégation du Maroc s'emploiera tout au long de nos travaux à vous faciliter la tâche dans l'accomplissement de vos fonctions.

Après une longue période de conflits, de tensions et de méfiance, nous observons actuellement des signes de plus en plus nets de progrès dans la recherche d'une paix stable et permanente. Les tendances dans cette direction se sont renforcées durant l'année écoulée.

M. Amar (Maroc)

Bien que la stabilité et la paix ne règnent pas encore dans le monde, l'évolution positive des relations internationales continue de recevoir de nouvelles impulsions. Un climat propice est favorisé par le rapprochement qui s'intensifie entre l'Est et l'Ouest, par l'acheminement vers le règlement des divers conflits régionaux, par les importants changements politiques qui se produisent en Europe et dans d'autres régions du globe, et par le rôle croissant de l'Organisation des Nations Unies dans les grands problèmes qui se posent à la communauté internationale. De nouvelles possibilités s'ouvrent maintenant à la recherche de mesures plus significatives dans les domaines de la limitation des armements, voire du désarmement.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont entamé des négociations bilatérales d'une portée considérable dans l'intention d'aboutir à une élimination complète et globale des armes nucléaires.

Le Royaume du Maroc se félicite du respect des engagements souscrits aux termes du Traité relatif aux forces nucléaires intermédiaires (FNI) de 1987 qui prévoit l'élimination de toute une catégorie d'armes nucléaires et constitue ainsi une étape décisive dans le processus du désarmement. Il applaudit également les progrès importants qui ont été réalisés lors des négociations bilatérales START entre les Deux Grands, ainsi que l'accord signé en juin 1990 lors de la réunion au Sommet des deux et qui prévoit des réductions considérables de diverses catégories de leurs armes stratégiques offensives. Leur décision de poursuivre les négociations sur de nouvelles restrictions et limitations effectives en matière de perfectionnement des armes nucléaires stratégiques et tactiques est d'une grande importance.

Cependant, malgré les accords bilatéraux sur les armes nucléaires conclus entre Washington et Moscou, le perfectionnement de ces armes n'a pas cessé, les essais nucléaires se poursuivent, quoique à un rythme plus lent, et la production des matières fissiles à des fins militaires ne s'est pas ralentie.

Dans la poursuite de leurs efforts de désarmement, les deux super puissants devraient promouvoir une interaction dynamique entre leurs négociations bilatérales et les négociations multilatérales et devraient accorder une attention toute particulière à la création de conditions propices à l'élargissement des négociations de désarmement aux autres puissances nucléaires.

M. Amar (Maroc)

Dans le domaine des armes et des forces conventionnelles, un grand pas sera bientôt franchi lorsque les 34 Etats participant au Sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) se réuniront le mois prochain à Paris afin de réduire sensiblement le niveau actuel des forces conventionnelles en Europe. L'accord prévu confirmera la nature nouvelle des relations entre les membres des anciens blocs et donnera une idée sur les futures négociations, plus ambitieuses, de désarmement qui toucheront cette fois l'ensemble des pays européens et nord-américains.

En dépit des multiples appels lancés par l'Assemblée générale en faveur de la nécessité de conclure un traité sur l'arrêt des essais nucléaires, aucun progrès réel n'a été enregistré dans ce domaine en dehors de la reprise des négociations entre les Deux Grands.

Le Maroc appuie les efforts constructifs déployés dans ce cadre et espère qu'ils déboucheront sur un accord global. Nous demeurons persuadés que sans une interdiction totale des essais nucléaires, la course aux armements nucléaires sera maintenue, même si elle n'est alimentée que par des essais effectués au niveau le plus bas.

A ce jour, le Traité sur la non-prolifération (TNP) s'est révélé comme l'instrument efficace de prévention de la prolifération nucléaire et, donc, comme une contribution significative à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

M. Amar (Maroc)

L'extension du TNP ne devrait pas, à notre sens, être une simple formalité, mais plutôt le résultat d'un engagement renouvelé afin d'adopter des mesures efficaces et concrètes pour mettre un terme à la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires.

Le régime de non-prolifération nucléaire devrait être renforcé. De même, les Etats qui ne seront pas dotés d'armes nucléaires devraient avoir des garanties les protégeant contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires, sous forme d'un instrument juridiquement contraignant sur le plan international, en attendant l'élimination totale des armes nucléaires. Néanmoins, la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire devrait être améliorée pour permettre aux pays en développement d'accéder aux technologies nécessaires à la promotion et au développement de l'énergie nucléaire aux fins de développement économique et social.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est un autre facteur de renforcement du système de non-prolifération nucléaire. L'instauration de telles zones contribue à raffermir la paix, la sécurité et la stabilité dans une région en réduisant l'aire géographique à l'intérieur de laquelle des armes nucléaires peuvent être déployées. La création de telles zones est une mesure de désarmement nucléaire par laquelle les Etats qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires peuvent montrer concrètement leur attachement à l'élimination totale de ce type d'armement.

En appuyant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, le Maroc ne peut que regretter qu'Israël refuse toujours d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA. Le refus israélien a accentué un déséquilibre militaire dans cette région déjà particulièrement affectée par les problèmes politiques.

Le Maroc est alarmé par l'accumulation des armes de destruction massive au Moyen-Orient. Il lance un appel urgent à la communauté internationale en vue de trouver une solution à ce problème et de faire de cette région une zone exempte d'armes nucléaires.

Une situation similaire subsiste en Afrique où l'Afrique du Sud refuse également d'adhérer au TNP et de soumettre toutes ses installations nucléaires au contrôle de l'AIEA.

Les recommandations de la Commission du désarmement sur les "capacités nucléaires de l'Afrique du Sud" et le rapport demandé par l'Assemblée générale

M. Amar (Maroc)

contribueront à clarifier le problème de la mise au point, par ce pays, d'un vecteur nucléaire qui préoccupe l'Afrique dans son ensemble.

Les risques d'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique constituent une préoccupation supplémentaire pour la communauté internationale. Le Maroc attache la plus grande importance aux travaux de la Conférence du désarmement dans ce domaine et soutient l'idée d'une plus grande coopération internationale dans ce domaine.

Le Maroc ne cesse d'encourager la conclusion d'une convention globale et vérifiable sur l'interdiction du développement, de la production, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques. Bien qu'il considère que la conclusion d'un traité général d'interdiction complète demeure essentielle, mon pays se félicite de l'accord entre les Deux Grands sur la réduction d'une part importante de leurs armes chimiques.

La délégation du Maroc espère que des informations plus substantielles, en particulier sur les divers aspects de l'élimination de tous les stocks d'armes chimiques, seront fournies à la communauté internationale, en vue de favoriser l'élaboration d'une telle convention.

Nul besoin de mettre l'accent sur les liens multiples entre les deux problèmes que sont aujourd'hui le développement et le désarmement, et nul besoin de souligner qu'il est impérieux de concevoir la réduction des dépenses militaires en relation étroite avec la promotion du développement économique.

Les dépenses militaires dans le monde sont en contraste avec la misère et la pauvreté qui affectent la majorité de l'humanité. Le Document final de la Conférence internationale sur les relations entre le désarmement et le développement devrait servir d'avertissement et inciter la communauté internationale à agir de façon immédiate. La sécurité n'est pas uniquement militaire mais doit être considérée dans son ensemble, en incluant ses composantes politiques, économiques et sociales.

La sécurité ne doit pas être le privilège des plus puissants, mais plutôt la garantie pour tous les peuples de vivre en paix et en sécurité, et c'est justement dans le but de promouvoir la paix, la sécurité et la collaboration régionale que les pays du Maghreb arabe ont décidé l'institution de l'Union du Maghreb arabe, dont les fondements juridiques et les structures opérationnelles ont été fixés par le Traité fondamental de Marrakech de 1989.

M. Amar (Maroc)

Cette union est un impératif qui répond aux intérêts des peuples de la région tant au niveau interne qu'international.

Les résultats de ce processus ne manqueront pas de se répercuter positivement sur les relations de fraternité et de solidarité entre les Etats du Maghreb, dans l'intérêt de leurs peuples et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Le Maroc demeure persuadé de l'importance extrême de la Conférence du désarmement, seul organe de négociations en matière de désarmement multilatéral au sein du système des Nations Unies. De même qu'il considère que les initiatives de désarmement, qu'elles soient conventionnelles ou nucléaires, ne peuvent être l'apanage de deux Etats seulement, la participation de toute la communauté internationale s'impose.

A ce titre, le rôle des Nations Unies dans ce domaine reste une question d'une extrême importance. Mon pays demeure convaincu que, conformément aux buts et objectifs énoncés dans la Charte, notre organisation devrait maintenir son rôle de premier plan dans le domaine du désarmement.

Ainsi, l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires devront continuer à assumer leur fonction de délibération, la Première Commission en particulier, à jouer son rôle de Grande Commission pour traiter du désarmement et des questions de sécurité internationale qui y sont liées.

Dans cet esprit, et comme par le passé, la délégation marocaine participera pleinement et activement aux travaux de la Première Commission au profit de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales.

M. MAYORGA CORTES (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous dire la satisfaction qu'éprouve ma délégation à vous voir présider nos délibérations. Nous sommes extrêmement contents de voir que les travaux de la Première Commission sont conduits par le représentant d'un pays ami, le Népal, avec lequel le Nicaragua entretient d'excellentes relations. Votre expérience diplomatique et vos connaissances nous donnent l'assurance que la Commission mènera ses travaux à bonne fin. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du bureau.

Depuis la précédente session de l'Assemblée générale, le climat politique international a connu des changements profonds et importants. Nous pouvons

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

aujourd'hui nous réjouir de la fin de la guerre froide, porteuse depuis 40 ans de tant de troubles et de menaces pour l'humanité. Cette longue période a été marquée par la confrontation Est-Ouest, et par une accélération de la course aux armements qui a mené à plusieurs reprises le monde au bord de l'holocauste nucléaire.

Les nombreux signes de détente et les accords concrets intervenus jusqu'ici entre les superpuissances suggèrent que la raison et la compréhension ont finalement prévalu. L'intransigeance et la confrontation ont cédé la place à la concertation et aux négociations, nous permettant d'établir un climat international plus sûr, dans lequel peut s'entrevoir une ère nouvelle de coopération dans les relations internationales.

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

Les multiples signes de détente et les accords concrets intervenus jusqu'à présent entre les superpuissances nous portent à croire que la raison et la compréhension ont enfin prévalu et que la concertation a remplacé l'intransigeance, la négociation l'affrontement, ce qui nous permet de consolider un climat international plus sûr qui laisse augurer une nouvelle ère de coopération dans les relations internationales.

L'affermissement de cette nouvelle attitude internationale en vue de la solution des conflits est une vérité concrète manifestée par la coopération qui existe au sein des Nations Unies entre les membres du Conseil de sécurité, par les mesures sans précédent prises en ce qui concerne la grave situation dans le golfe Persique, par le consensus réalisé ces derniers jours en ce qui concerne le problème des territoires palestiniens occupés et par la recherche d'une solution aux nombreux autres conflits régionaux qui restent sans solution mais qui laissent entrevoir des possibilités de solution.

Le nouvel esprit de coopération Est-Ouest a transformé le contexte européen d'une région divisée en une nouvelle réalité de liberté et de coopération. La chute du mur de Berlin et la réunification de l'Allemagne ont consolidé les nouvelles voies démocratiques de l'Europe orientale, modifié la carte politique du continent et le font avancer progressivement vers la construction d'une seule entité politique, économique et culturelle. Nous avons assisté aux progrès importants réalisés entre les deux superpuissances, tant dans le contexte des armes nucléaires que dans celui des armes classiques. La vision commune de l'avenir que partagent les deux pays et le noble esprit de coopération qui règne entre les Gouvernements soviétique et américain nous permettent d'être optimistes quant à la possibilité réelle et proche d'un monde plus sûr et plus stable.

Nombreux ont été les changements positifs qui sont intervenus sur la scène internationale au cours des derniers mois. Néanmoins, des événements négatifs se sont produits qui ont aggravé les tensions dans diverses régions du monde. C'est ainsi que l'emploi de la force par l'Iraq pour attaquer le Koweït et le non-respect du droit international et de la Charte des Nations Unies que cet acte représente ne peuvent qu'être déplorés et condamnés.

La menace répétée que des armes chimiques pourraient être utilisées dans le conflit du Moyen-Orient nous oblige à redoubler d'efforts pour relancer le désarmement classique à l'échelle régionale et à accorder une attention particulière à ce danger, inédit pour l'humanité, de la guerre chimique.

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

A cet égard, nous sommes profondément préoccupés de voir que la Conférence du désarmement, à Genève, malgré ses multiples progrès, n'a réalisé que des progrès limités en ce qui concerne la convention sur les armes chimiques et c'est pourquoi il est nécessaire d'insister sur l'adoption et la mise en vigueur de cet instrument.

En ce qui concerne les armes nucléaires, malgré les accords conclus entre les deux superpuissances, d'autres Etats dotés d'arsenaux importants et modernes, n'ont pas encore manifesté leur ferme volonté de suivre cet exemple. Il subsiste dans le monde des milliers d'ogives nucléaires qui peuvent être activées à tout moment et qui n'ont pas permis d'éliminer le cauchemar de la destruction nucléaire de la face de la Terre. Cela veut dire que, malgré les progrès réalisés, certains pays, qui se trouvent en grande partie dans le monde en développement, continuent d'employer les armes nucléaires dans leur stratégie de dissuasion et leur politique de domination.

Les progrès limités réalisés à la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération (TNT), qui s'est tenue à Genève le mois dernier, montrent de façon éloquente que nous devons modérer nos espoirs les plus optimistes et rechercher d'urgence les formules viables permettant d'inspirer des niveaux plus élevés de confiance qui contribuent à l'élimination des principaux obstacles qui empêchent encore la conclusion d'accords plus efficaces dans divers domaines du désarmement nucléaire.

Il ne sera pas possible d'arriver à réduire véritablement la prolifération des armes nucléaires à l'échelle mondiale si nous ne parvenons pas à conclure immédiatement un traité global d'interdiction des essais dans ce domaine. C'est pourquoi le Nicaragua espère que le nouvel esprit de coopération qui règne entre les superpuissances, de même qu'entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, conduira à une concertation positive et à la conclusion rapide d'accords portant interdiction des essais nucléaires.

Il est sûr que, malgré les progrès réalisés, la menace de la destruction nucléaire persiste. Mais il est tout aussi sûr que des milliers de personnes meurent dans diverses régions du monde à la suite de l'emploi non pas d'armes nucléaires mais d'armes classiques. Il existe encore des arsenaux importants d'armements classiques dans différentes régions du monde, en particulier dans les zones caractérisées par l'instabilité politique et la tension sociale. Il est bien connu qu'au cours des 40 dernières années, la majorité des conflits armés se sont déroulés à l'échelle régionale et ont fait intervenir des armements classiques.

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

C'est pourquoi il reste urgent de promouvoir le désarmement classique à l'échelon régional dans le contexte du désarmement général et complet.

Ma délégation se félicite que les tendances positives qui permettent actuellement la solution de divers conflits régionaux et sous-régionaux aient conduit de manière ferme et résolue à poursuivre la limitation et la réduction graduelle des forces armées et des armes classiques, ce qui permettra d'améliorer le climat politique dans ces régions en conflit.

En Amérique centrale, il a été réalisé un effort de concertation régionale qui, graduellement mais irréversiblement, nous permet d'envisager l'élimination de la guerre et de la violence et nous engage sur la voie du développement économique et de la coopération. Cet esprit est clairement manifesté dans les accords signés par les présidents d'Amérique centrale lors de leurs diverses réunions au sommet. Il faut souligner dans ce contexte les accords d'Esquipulas II, en vertu desquels a été créée la Commission de sécurité, qui réunit les pays d'Amérique centrale, afin de consolider le processus de pacification et de démocratisation et créer un climat de confiance et de sécurité dans la région.

La Commission de sécurité issue des accords d'Esquipulas II, qui ne connaît pas de précédent dans l'histoire de l'Amérique Centrale, poursuit les objectifs suivants :

"S'assurer que les forces armées des pays de la région sont de caractère défensif, et non offensif, pour protéger la souveraineté et l'ordre interne; veiller à ce que les forces armées des pays de la région maintiennent un équilibre raisonnable ou un équilibre proportionnel et global des armements, des matériels et des effectifs de sorte qu'ils ne constituent pas une menace pour les pays voisins; définir un nouveau modèle de sécurité entre les Etats de l'Amérique centrale fondé sur la coopération, la coordination, la communication et la prévention, et promouvoir des accords concernant la présence militaire étrangère dans la région."

Etant donné que le désarmement est un des éléments fondamentaux de la politique étrangère du Gouvernement du Nicaragua, nous préconisons un engagement ferme de la part des pays de la région à éliminer la course aux armements et de réduire les forces et les matériels militaires de manière à consacrer les ressources ainsi libérées aux tâches urgentes du développement économique et social de l'Amérique centrale. Dans la réalisation de ces objectifs, le Nicaragua

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

continuera d'encourager les négociations sur la sécurité entre les pays de la région, ainsi que la vérification de ces engagements par l'ONU et de l'Organisation des Etats américains.

Lors de la réunion au sommet tenue à Antigua (Guatemala) au mois de juin de cette année, les présidents de l'Amérique centrale ont dit :

"La violence commence à faire partie d'une histoire que nous n'oublions pas mais que nous ne devons pas répéter. Nous nous engageons maintenant dans des voies nouvelles. C'est pour cette raison et en réponse à la demande populaire que nous avons affirmé ne plus vouloir ni guerre ni violence, mais vouloir consacrer cette nouvelle énergie à mieux servir les intérêts du développement du peuple de l'Amérique centrale."

Conformément à ces accords, le Nicaragua réclame résolument l'achèvement rapide des négociations régionales en matière de sécurité, de vérification, de contrôle et de limitation des armements.

A cette fin, au cours de la réunion de la Commission de sécurité qui s'est tenue à San José en juillet dernier, le Nicaragua a proposé un gel du niveau actuel des armements offensifs.

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

Nous avons préconisé la vérification en matière de désarmement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains (OEA) et, au stade actuel des négociations, le Nicaragua milite pour l'approbation des critères et procédures définissant les limites maximales en matière d'armements et d'effectifs militaires. De même, nous préconisons l'adoption d'un système d'évaluation, destiné à instaurer un équilibre raisonnable des forces.

Pendant que se déroulaient ces réunions, la Commission de sécurité s'est réunie à nouveau à San Salvador, en septembre 1990, pour examiner le thème du renforcement de la confiance entre les Etats centraméricains pour :

"... faciliter la consolidation du processus de pacification dans la région et des processus de démocratisation et de réconciliation internes..."

(A/45/642, p. 3)

Le résultat de cette réunion figure au document A/45/642. A sa prochaine réunion, la Commission de sécurité examinera :

"... les critères dont tenir compte pour définir les besoins militaires en fonction d'éléments concrets dans chacun des pays afin d'obtenir un équilibre raisonnable ou un équilibre proportionnel et global dans la région."

(Ibid., p. 3)

L'attachement du Nicaragua à la paix et à la démocratie ainsi que sa volonté ferme de progresser dans le processus de désarmement ont été clairement exprimés il y a quelques jours par notre présidente, Mme Violeta Barrios de Chamorro qui, à l'occasion de la Journée des Nations Unies, a déclaré :

"Nous avons repoussé la violence et choisi le chemin de la paix et de la liberté. La guerre, qui est devenue un cauchemar pour la famille nicaraguayenne, a peu à peu disparu de l'esprit des hommes, des femmes et des enfants de notre peuple."

Tel est l'esprit qui prévaut actuellement au Nicaragua, qui nous remplit de confiance et qui nous renforce dans la conviction qu'il est possible de trouver des solutions appropriées aux problèmes de nos pays, aussi profondément enracinés qu'ils puissent être, non seulement dans l'esprit des hommes, mais aussi dans l'histoire et jusque dans la culture de nos sociétés.

Au Nicaragua, nous nous sommes engagés dans la voie qui conduit à la démilitarisation; nous avons mis fin à la guerre qui, pendant tant d'années, a semé la mort et la désolation parmi nous; nous sommes parvenus à désarmer la résistance

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

nicaraguayenne, et les effectifs de l'armée nationale ont été réduits des deux tiers par rapport aux effectifs existants à la fin de 1989, passant de plus de 90 000 hommes à un total de 33 000. Dans ce même esprit qui nous inspire au niveau national, nous nous sommes également attachés à la pacification de la région. Les efforts et les progrès unilatéraux et conjoints en matière de sécurité, de vérification, de contrôle et de limitation des armements que réalisent les pays de l'Amérique centrale nous permettent de progresser vers la démilitarisation de la région.

Pour édifier progressivement une région pacifique et stable, mon pays est particulièrement désireux d'engager, au sein de l'Organisation des Nations Unies, un processus tendant à faire de l'Amérique centrale, compte tenu des progrès concrets effectués par chaque pays et en fonction de la réalité régionale qui émerge de tels efforts, une zone de paix et de coopération. Nous la considérons, non pas comme un exercice intellectuel ni comme une simple déclaration, mais comme le reflet des réalités mêmes que nous sommes en train de bâtir. Le Nicaragua lance cette initiative dans le cadre du progrès de la démocratie, de la coopération et de la démilitarisation de la zone, car il est fermement convaincu des avantages qui en résulteraient tant pour la sous-région que pour l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Un aspect extrêmement important de cette initiative est qu'elle s'inspire d'une démarche éminemment pragmatique. Elle se fonde sur un processus progressif qui doit se développer dans le contexte de la démocratie, de la coopération et de la sécurité dans chaque pays au niveau de la sous-région, ce qui ferait ressortir clairement l'importance de stimuler une interaction profonde entre les processus politiques et socio-économiques, de même que leur convergence finale.

La situation géographique de l'Amérique centrale en fait une zone privilégiée de transit et de contact entre les océans. L'histoire dramatique de la région et les événements de la dernière décennie ont suscité l'un des efforts internationaux les plus impressionnants en faveur de la paix. Aujourd'hui, dans des conditions régionales nouvelles et grâce au climat mondial actuel, personne ne doute que l'avenir de l'Amérique centrale ne réside dans le raffermissement de la paix, de la démocratie et du développement, principes qui, avec la réconciliation, sont également nécessaires aux équilibres fondamentaux de la politique extérieure de mon pays.

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

Les accords d'Esquipulas constituent dans ce domaine des progrès extrêmement importants qui gardent toute leur validité et qu'il est nécessaire d'approfondir. C'est pourquoi notre délégation estime que faire de l'Amérique centrale une zone de paix et de coopération constituerait une nouvelle manifestation de la volonté politique des peuples et gouvernements centraméricains d'édifier une région pacifique qui accordera la priorité au développement économique et social de sa population.

L'Amérique centrale, en tant que zone de paix et de coopération, pourrait envisager la réduction progressive des armements et des effectifs militaires, dans le but final de démilitariser la région. Nous pourrions, en outre, exclure les armes nucléaires de la région, conformément aux engagements du Traité de Tlatelolco, qui constitue à nos yeux le cadre approprié pour régir la non-prolifération des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes, de même que les armes de destruction massive. Nous pourrions aussi y faire figurer, parmi d'autres aspects, l'interdiction de faire transiter par cette zone de paix des armes nucléaires, chimiques ou bactériologiques, de même que l'interdiction du trafic illicite d'armes dans la région.

Nous estimons qu'il est d'une importance primordiale de réitérer que l'édification d'une zone de paix et de coopération en Amérique centrale constituerait un processus progressif qui, d'une certaine manière, est déjà engagé grâce aux progrès réalisés dans la solution de certains des problèmes les plus urgents de la région, tels que la fin de la guerre au Nicaragua, et qui doivent encore être consolidés. Ce processus serait également conforme aux accords conclus au sein de la Commission sous-régionale en matière de désarmement et de sécurité et aux progrès réalisés au cours des dialogues bilatéraux se déroulant pour le moment dans d'autres pays de la région.

A notre avis, cela représenterait un pas important dans la voie du désarmement général et complet et constituerait également une contribution importante aux efforts déployés dans différentes parties du monde pour établir des zones libres d'armes nucléaires. Les mesures de désarmement classique dans notre région renforceraient la sécurité de tous les Etats de l'Amérique centrale et des Caraïbes.

Dans le contexte interaméricain, le Nicaragua est partisan d'un nouveau système de sécurité régionale, dans lequel l'accent mis sur l'aspect militaire serait remplacé par la coopération politique et économique dans les régions

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

concernées par la solution de conflits, le désarmement, l'environnement, l'élimination du trafic des stupéfiants, l'intégration et le développement. L'édification d'une zone de paix et de coopération en Amérique centrale viendrait compléter d'autres efforts déjà déployés dans la région latino-américaine. A cette fin, il faut souligner le concept novateur de la sécurité contenu dans la "Déclaration de Galapagos : Engagement andin en faveur de la paix, de la sécurité et de la coopération", signée par les chefs d'Etat du Pérou, de la Bolivie, de l'Equateur, de la Colombie et du Venezuela, en décembre 1989, et diffusée en tant que document de la Conférence du désarmement (CD/1011).

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

Nous voudrions tout particulièrement mettre l'accent sur le contenu de la déclaration conjointe signée par le Brésil et l'Argentine lors de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue à Genève du 20 août au 14 septembre dernier. Dans cette déclaration, ces deux pays réaffirment leur ferme volonté d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et d'interdire la prolifération des armes nucléaires sous toutes leurs formes. De même, nous estimons que l'importante proposition avancée par le Président du Venezuela, M. Carlos Andres Perez, dans les allocutions qu'il a prononcées tant à l'Assemblée générale que lors du Sommet mondial pour l'enfance mérite un examen particulier dans le cadre des Nations Unies. Selon cette proposition, les gouvernements devraient de réduire de 10 % leur budget militaire et d'affecter les ressources ainsi dégagées au financement d'un fonds des Nations Unies pour le développement social de manière à lutter efficacement contre la misère qui frappe des centaines de milliers d'enfants à travers le monde. Cette proposition, de même que notre proposition, caractérisent l'esprit novateur avec lequel l'Amérique latine fait face aux exigences de sécurité et de coopération dans le nouveau contexte international.

Malgré les progrès réalisés dans le domaine de la politique internationale, le désarmement demeure, aux yeux de la communauté internationale, l'une des questions les plus préoccupantes. Le climat actuel offre la possibilité de trouver des solutions aux problèmes du désarmement, en particulier en ce qui concerne des questions qui, il y a seulement quelques années, semblaient insolubles. La recherche de ces objectifs doit être approfondie grâce à des négociations multilatérales dans le cadre des Nations Unies, en respectant constamment, bien entendu, les principes d'égalité et de réciprocité.

Ce nouveau climat international se situe bien dans la ligne des idéaux qui, en fait, ont donné naissance aux Nations Unies il y a plus de 40 ans et permet d'envisager pour l'Organisation un rôle plus actif dans la solution des différends et la prévention de conflits. A cet égard, il faut souligner le contenu de la déclaration commune publiée le 3 octobre 1990 par les Etats-Unis et l'Union soviétique, intitulée "Responsabilité en matière de paix et de sécurité dans un monde en évolution". Il y est notamment déclaré :

"L'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle majeur dans les questions intéressant l'ensemble du monde. Nous soutiendrons activement les

M. Mayorca Cortés (Nicaragua)

efforts entrepris, dans l'ensemble du système des Nations Unies, pour appliquer et renforcer les principes et le système de la paix internationale, de la sécurité et de la coopération internationale établis par la Charte."  
(A/45/598, p. 6)

Notre délégation est particulièrement désireuse de voir les Nations Unies jouer un rôle de plus en plus important dans les négociations sur le désarmement, en raison précisément des changements institutionnels que nous connaissons actuellement. Ce rôle de plus en plus déterminant se trouve concrétisé par l'efficacité de mécanismes multilatéraux de l'Organisation qui ont contribué à apporter une certaine stabilité à l'ordre international. A cet égard, le rapport intitulé "Etude d'ensemble des armes nucléaires" présenté à l'Assemblée générale il y a plus de 10 ans déclare :

"L'Organisation des Nations Unies est une institution qu'il convient d'utiliser pour atteindre tous les objectifs et franchir les différentes étapes du processus de désarmement : négociations, accords, exécution, vérification et ratification le cas échéant." (A/35/392, par. 157)

Les pays de l'Amérique centrale en général et le Nicaragua en particulier connaissent, pour les avoir subis, les dommages irréparables provoqués par la guerre et nous savons trop bien qu'en cas de conflit les peuples sont toujours perdants. Le Nicaragua se trouvera toujours au premier rang pour appuyer les efforts de la communauté internationale en faveur du désarmement tant dans les domaines du désarmement nucléaire et classique que dans celui de l'interdiction de la mise au point, de la production et de l'acquisition d'armes chimiques. Nous le disons, investis de l'autorité morale que nous confère l'action que nous menons, sur les plans national et régional, en faveur de la paix, de l'instauration et de la consolidation de la démocratie et du développement dans notre région. Nos peuples sont fatigués et appauvris. Le manque de sérieux n'est pas de mise, surtout quand il s'agit des intérêts les plus élevés de nos pays, qui sont ceux de la grande majorité de la population.

Pour notre gouvernement, fermement décidé à éliminer les tares séculaires du sous-développement, il n'est pas d'engagements plus importants que ceux que je viens d'énoncer. Je suis certain de ne pas commettre d'erreur en disant que les aspirations du peuple nicaraguayen tout entier vont dans le même sens. Nous demandons maintenant à la communauté internationale d'appuyer notre initiative tendant à créer progressivement entre les cinq pays d'Amérique centrale une zone de

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

paix et de coopération. La réalisation de ce projet serait le couronnement des efforts des Nations Unies en faveur de la paix et la sécurité internationales.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément au programme des travaux et au calendrier de la Commission, demain, 31 octobre, nous entamerons la seconde phase des travaux "Examen des projets de résolution sur les points 45 à 66 et 155 de l'ordre du jour relatifs au désarmement et décisions à leur sujet". Je rappellerai que 26 séances ont été prévues pour cette phase de nos travaux selon la pratique antérieure, j'ai l'intention de consacrer la première partie de cette phase, soit 10 à 12 séances, à la présentation des projets de résolution et aux observations y relatives. Je demande aux délégations qui souhaitent présenter des projets de résolution ou faire des observations durant cette phase des travaux de s'inscrire sur la liste des orateurs aussi rapidement que possible. Ainsi, la Commission pourra se prononcer sur les projets de résolution au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement.

A cet égard, je communiquerai ultérieurement des informations plus précises aux membres de la Commission.

La séance est levée à 13 h 10.